

FICHE FORMATION

Passerelle VTC → TAXI — RS5635

Pour les titulaires de l'examen VTC souhaitant devenir chauffeur de taxi

DURÉE

**25 h — 23 h théorie,
2 h pratique**

PUBLIC

Titulaires VTC

FINANCEMENT

**CPF · France Travail
· 3x**

EXAMEN

**Théorique +
pratique**

PASSERELLE VTC → TAXI — 25H

1 459 €

Inscription, théorie et pratique incluses

94 %de réussite à
l'examen en 2025**Objectifs**

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- ✓ actualiser sa connaissance de la réglementation T3P : obligations, assurances, contrôles, sanctions, PMR et covoiturage ;
- ✓ identifier et prévenir les violences et discriminations, notamment les infractions sexistes (art. 225-1 du code pénal) ;
- ✓ se repérer sur le territoire : grands axes, lieux touristiques, arrêtés préfectoraux et réglementation locale ;
- ✓ appliquer la réglementation nationale du taxi : équipements obligatoires, terminal de paiement, tarification, ADS et détaxation ;
- ✓ conduire en sécurité et assurer le confort des passagers, de la prise en charge à la dépose ;
- ✓ construire un parcours et accompagner le client ;
- ✓ utiliser le compteur horokilométrique, appliquer le tarif, facturer et encaisser au terminal de paiement.

Préparation à l'épreuve théorique

- ✓ Réglementation T3P (rappel) : obligations, assurances, contrôles, sanctions, PMR, covoiturage et intermédiaires.
- ✓ Prévention des violences et discriminations : infractions sexistes, discriminations (art. 225-1 du code pénal), acteurs de la prévention.
- ✓ Connaissance du territoire et réglementation locale : grands axes, lieux touristiques, arrêtés préfectoraux, administrations et hôpitaux.
- ✓ Réglementation nationale taxi et gestion : équipements et terminal de paiement, tarification, ADS, détaxation TICPE.

Préparation à l'épreuve pratique

- ✓ Conduite et sécurité, confort des passagers, prise en charge et dépose.
- ✓ Relation client : présentation, accueil, vérification du véhicule.
- ✓ Construction du parcours et accompagnement.
- ✓ Compteur horokilométrique, tarif, facturation et terminal de paiement.

Prérequis

- ✓ Être titulaire de la **carte professionnelle de VTC**.
- ✓ Avoir été reconnu admissible à l'examen VTC **depuis moins de trois ans** au jour de l'examen taxi, justifié par **l'attestation de réussite délivrée par la chambre de métiers et de l'artisanat**.
- ✓ La carte atteste des conditions vérifiées à sa délivrance — casier judiciaire, attestation préfectorale à la conduite, aptitude physique. Elles doivent **toujours être réunies au jour de l'inscription**.

Méthodes mobilisées

- ✓ Théorie à distance sur une plateforme de formation en ligne, accessible 24 h/24 avec un code d'accès personnel et non transmissible.
- ✓ Supports numériques et quizz d'entraînement par module.
- ✓ Pratique individuelle sur véhicule à double commande (Tesla), accompagnée par un formateur.
- ✓ Assistance disponible 7 j/7 pendant toute la durée du parcours.
- ✓ Suivi assuré par les connexions horodatées à distance et les feuilles d'émargement en présentiel.
- ✓ Certaines fonctionnalités de la plateforme reposent sur l'intelligence artificielle, pour la génération et la traduction de contenus.

Modalités d'évaluation

- ✓ Questionnaire préalable à la formation.
- ✓ Quizz réguliers et intermédiaires aux différents modules.
- ✓ Questionnaire de fin de formation.

Équivalences, passerelles et débouchés

- ✓ Cette passerelle s'adresse aux candidats **dispensés des épreuves communes** : les admissibles à l'examen VTC depuis moins de trois ans ne passent que les épreuves spécifiques taxi.
- ✓ La certification visée (RS5635) ne comporte **pas de blocs de compétences** : la validation partielle n'est pas possible.
- ✓ **Débouchés** : conducteur de taxi, à son compte ou salarié. France Compétences ne publie pas de taux d'insertion pour cette certification.

Résultats

- ✓ Taux de réussite à l'examen en 2025 : **94 %**.
- ✓ Taux de satisfaction des stagiaires en 2025 : **98 %**.
- ✓ Formations VTC et Taxi.

Modalités et délais d'accès

- ✓ Inscription toute l'année, en ligne ou par téléphone.
- ✓ Le stagiaire dispose d'un droit de rétractation de **14 jours ouvrés** à compter de la conclusion du contrat, auquel il renonce à la date de début qu'il a acceptée.
- ✓ Entrée en formation possible dès l'inscription.

Accessibilité

- ✓ Nos formations peuvent faire l'objet d'adaptations pédagogiques, matérielles ou d'organisation, étudiées au cas par cas.
- ✓ Référente handicap : **Coralie AZDAD DAGUER** — cdaguer@picardieformation.fr — 09 52 85 05 36.
- ✓ Contactez-la avant l'inscription : elle étudiera les aménagements possibles et pourra vous orienter vers les acteurs spécialisés (Agefiph, MDPH, Cap emploi).
- ✓ Une demande peut aussi être formulée en cours de formation.

Déroulement, encadrement et sanction

- ✓ Théorie : à distance, sur la plateforme, accessible 24 h/24 pendant toute la durée du parcours.
- ✓ Pratique : en présentiel, **à la chambre de métiers et de l'artisanat du département où se déroule l'examen**, sur le site que le candidat retrouvera le jour de l'épreuve. Séance planifiée selon ses disponibilités, horaires confirmés sur la convocation.
- ✓ Formateur titulaire des cartes professionnelles VTC et taxi, avec cinq années d'expérience du métier au minimum.
- ✓ Prérequis techniques : une connexion internet et un ordinateur, une tablette ou un téléphone récent ; un navigateur à jour, aucun logiciel à installer.
- ✓ À l'issue du parcours, Picardie Formation remet une **attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- ✓ L'obtention de la certification est attestée par l'**attestation de réussite aux épreuves**, que délivre la chambre de métiers et de l'artisanat à l'issue de l'examen.

Financement. Formation éligible au CPF. Financements possibles : Mon Compte Formation, France Travail (demandeurs d'emploi), paiement en ligne sécurisé (Stripe / Klarna), en plusieurs fois ou par virement.